

**Zeitschrift:** Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Band:** 31 (1974)

**Heft:** 11

**Rubrik:** Jeunesse + Sport

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Décompte des cours de branche sportive

### Le contrôle des présences

Comme nous l'avons annoncé dans le numéro précédent, le chef d'un cours de branche sportive aura l'obligation de contrôler les présences des moniteurs et des participants.

### Buts

- Donner au moniteur responsable un document pratique (format de poche), lui permettant de tenir journalièrement un contrôle des présences de ses moniteurs et de ses élèves sur le lieu de l'entraînement.
- Faciliter la tâche du moniteur responsable lorsqu'il s'agit d'établir les comptes du cours. Vu que la formule de décompte se présente sous la forme d'une ou de plusieurs feuilles A 4, il est préférable de la remplir à domicile au terme du cours. Ce procédé ne présente aucune difficulté, étant donné que toutes les indications nécessaires figurent sur le «Contrôle de présence».
- Faciliter le travail de l'expert qui, lors de ses visites, pourra d'une part contrôler les présences des participants, et d'autre part se faire une idée de la fréquentation des entraînements. Il peut également voir quels participants seraient susceptibles de devenir moniteurs J + S.
- Permettre aux cantons de contrôler les indications figurant sur la formule de décompte.
- Permettre l'établissement de la formule de décompte par un tiers (selon réglementation interne des services cantonaux J + S).
- Permettre des recherches en cas de contestations du montant des indemnités (erreurs ou éventuellement perte de la formule de décompte).

Ce «Contrôle de présence» est une pièce comptable au même titre que la formule de décompte. Il sera signé par le moniteur responsable et envoyé avec la formule de décompte au service cantonal J + S à la fin du cours.

### Forme et utilisation

Le «Contrôle de présence» se présente sous la forme d'un petit dépliant, format de poche, imprimé sur les deux faces. Il comprend un exemple et les instructions nécessaires (voir ci-après). Il est prévu pour des cours comprenant au maximum:

- 20 moniteurs, 100 participants et 48 journées d'entraînement ou
- 20 moniteurs, 200 participants et 24 journées d'entraînement

Pour les cours comprenant davantage de participants ou de journées d'entraînement, le moniteur utilisera un «Contrôle de présence» supplémentaire.

### Instructions pour remplir le «Contrôle de présence»

Le «Contrôle de présence» comprend une liste des moniteurs, une liste des participants, ainsi que les mêmes rubriques que la formule de décompte qui seront remplies selon le même principe, à savoir:

#### Dates des entraînements

On indiquera le jour et le mois de chaque entraînement.

#### Durée en UE

On marquera d'une croix la case correspondant au total de la durée de l'entraînement journalier (1/2, 1, 2, 4 UE).

#### Domicile / Hors domicile

On marquera d'une croix la case:

- |                 |  |
|-----------------|--|
| «Domicile»      | si l'entraînement ne nécessite pas le logement hors du domicile. |
| «Hors domicile» | si l'entraînement nécessite le logement hors du domicile.        |



**A 74**

Aktion gesundes Volk  
Pour la santé de notre peuple  
Azione per la vostra salute

## Demeurer en bonne santé, cela s'apprend

par M. Hans Hürlimann, Conseiller fédéral. (Extrait du discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de l'A 74).

Nous devons apprendre à reconnaître l'importance des mesures préventives. Nous ignorons trop facilement que la médecine a fait de grands progrès non seulement dans le traitement des maladies, mais aussi dans le domaine de la prophylaxie. A titre d'exemple, nous pouvons citer les progrès des sciences de la nutrition et des connaissances relatives à l'importance de l'exercice physique. Aussi me tient-il à cœur de demander aux cantons et aux institutions spécialisées de continuer à encourager la médecine préventive et les mesures préventives.

Compte tenu de l'évolution des coûts dans le domaine de la santé, la prévention revêt une grande importance. Le 8 décembre prochain, à l'occasion de la votation sur un nouvel article constitutionnel concernant l'assurance maladie et accident, le peuple suisse pourra permettre à la Confédération de renforcer son soutien aux mesures de prévention des maladies et des accidents.

Mais il ne s'agit pas seulement de connaître les moyens de demeurer en bonne santé, il faut encore que chacun les mette en œuvre, dans la famille, dans l'entreprise, dans les écoles, dans toute forme de communauté. Les organisateurs de «A 74» ont vu la gravité de ce problème et élaboré des propositions concrètes concernant, notamment, l'établissement de contacts personnels. Toute communauté doit contribuer à aider les hommes à conserver ou recouvrer la santé.

## Notre civilisation malade?

par Monsieur Denis Clerc, Conseiller d'Etat, directeur de la santé publique du canton de Fribourg. (Extrait du discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de l'A 74).

S'il existe des maladies de civilisation, c'est donc que notre civilisation est malade. Et pourtant, comment nier tous les bienfaits apportés par elle, notamment dans le

domaine de l'hygiène et des soins. Les maladies de la misère ont été éliminées et Dieu nous garde de leur retour, mais la prospérité ne nous a pas apporté cet état de bien-être physique, mental et social qui est la définition de la santé et pourrait être aussi celle du bonheur. Elle a tiré de sa propre substance des maux inquiétants, car c'est bien dans le sens même — ou le non-sens — de notre civilisation qu'il faut en rechercher les causes.

Soyons francs et objectifs: quel est le sens de notre activité individuelle ou collective? Produire toujours plus pour gagner toujours plus afin de pouvoir consommer toujours plus ce que nous avons produit. Ce cercle vicieux nous a permis de sortir de l'indigence ou de la pauvreté, mais sa spirale nous emporte aujourd'hui vers des excès qui pourraient être fatals. En d'autres termes, l'augmentation indéfinie du produit national brut n'est pas nécessairement le signe de la santé d'une collectivité et de chacun de ses membres. Ce «toujours plus», c'est en effet la recherche sauvage du profit qui accroît les besoins, excite les désirs et ouvre des appétits qui ne peuvent et ne doivent jamais être satisfaits.

Il s'agit de trouver pour notre temps des solutions nouvelles tenant compte de nos connaissances et de nos pouvoirs accumulés qui ne seront pas de trop pour permettre à un nombre toujours plus grand d'hommes et de femmes de mener une vie saine et harmonieuse. Il ne s'agit pas de revenir en arrière, ni de prêcher l'austérité quand certains manquent du nécessaire, mais de créer les institutions qui empêchent le gaspillage des uns côtoyant l'indigence des autres.

S'il est un domaine où la croissance peut et doit être recherchée sans limite, c'est bien celui de la justice, de l'égalité et de la fraternité entre les hommes et entre les peuples.

Notre action devrait avoir pour effet d'amener les gens à consommer moins, et surtout moins de produits qui usent leurs organes et leurs nerfs. Mais quel sera le poids de notre action face au flot immense de la publicité qui persuade les gens que c'est en consommant un nombre toujours plus grand de produits qu'ils pourront s'épanouir et mieux jouir de la vie? Il faut bien être conscient que demander aux gens de moins consommer, c'est toucher au dogme fondamental de notre système économique.

Si nous pensons rechercher la santé en effaçant de notre vie tout ennui, toute peine, toute souffrance, nous courons à l'échec parce que nous méconnaissions les limites de notre condition. Or c'est bien dans cette impasse que notre civilisation semble s'être fourvoyée. Si au contraire, nous recherchons pour les autres, autant que pour nous, cet état de bien-être physique, mental et social qui est la définition même de la santé, alors nous aurons vraiment œuvré pour la santé de notre peuple.

## Hispa

Association internationale d'Histoire de l'Education physique et du Sport

### Histoire de l'éducation physique et du sport

L'Association internationale d'histoire de l'éducation physique et du sport - HISPA, organise des séminaires, stages, colloques et collabore avec des universités, des associations de sciences historiques et avec les organisations (recherche et enseignement) de l'éducation physique et du sport.

Centrée sur l'Europe occidentale, elle accepte également des membres d'autres régions. Outre les historiens, toutes les personnes et toutes les collectivités (autorités, écoles, fédérations, groupes) qui s'intéressent à ce domaine de l'histoire des civilisations, peuvent adhérer à l'HISPA.

Cotisations (1974): 10 fr.: membres individuels; 30 fr. pour les membres collectifs. Les étudiants paient la moitié. Le Bulletin HISPA est inclus. - Secrétariat général: Historisches Institut, DSHS, Postfach 450327, D 5 Köln 41. En Suisse, prière de s'adresser au Dr O. Pfändler, directeur, Sportamt, case postale, 8039 Zurich.

### Séminaire international d'histoire, Vienne, 17-20 avril 1974

Ce 3e Séminaire international de l'HISPA a été organisé de manière impeccable par l'Institut für Leibeszziehung der Universität et par la Wissenschaftliche Gesellschaft für Leibeszziehung und Sport.

Patronné par le Recteur de l'Université et par le Doyen de la Faculté de philosophie, ce séminaire a été réalisé en liaison avec des organisations internationales: FIMS, ISSP, FIEP, ICHPER, CIH / CIEPS, ICSS / ISA-CIEPS.

Des historiens et des professeurs de vingt Etats et de tous les continents ont discuté quarante communications consacrées à divers thèmes, en particulier l'histoire de l'éducation physique féminine. Les Documents du Séminaire (5 volumes et une bibliographie; prix 300 Schill. autrich.) sont édités par l'Institut für Leibeszziehung der Universität, Possingergasse 2, A 1150 Wien.

### Le 4e Séminaire international de l'HISPA, 2-5 avril 1975

aura lieu à Louvain (Belgique) et sera organisé par le Département d'éducation physique (président: M. P.P. de Nayer, professeur) de l'Université catholique de Leuven. Cette université commémorera, en 1975, le 550e anniversaire de sa fondation.

Le thème central «L'histoire, l'évolution et la diffusion des sports et jeux dans les civilisations» sera complété par des communications sur d'autres sujets. De plus, une demi-journée sera consacrée à discuter quelques problèmes relatifs à l'enseignement de l'histoire de l'éducation physique et des sports et une autre demi-journée à certains aspects de l'éducation physique féminine. - Langues officielles: français, allemand, anglais, néerlandais. - Le nombre de places est limité. Les frais d'inscription, de logement et de pension seront relativement modestes.

Prière d'envoyer, avant le 2 octobre 1974, votre inscription, le titre et le résumé (30 - 40 mots) de votre communication éventuelle à M. R. Renson, Instituut voor Lichamelijke Opleiding, Tervuurse Vest 101, B 3030 Heverlee (Belgique).

Ensuite, vous recevrez une invitation personnelle et officielle, ainsi que tous les renseignements. Le texte complet des communications (au max. 2500 mots par titre), prêt à la photocopie, doit parvenir avant le 31 janvier 1975. Des informations particulières seront données aux auteurs.